SAINT-MICHEL

Vivre avec passion

AVIS PUBLIC D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Michel, tenue le 14 mai 2019, les projets de règlements suivants ont été adoptés :

- Projet de règlement numéro 2019-184-5 modifiant le plan d'urbanisme numéro 184 et ayant pour objet d'autoriser les activités récréatives extensives en affectation agricole;

- Projet de règlement numéro 2019-185-44 modifiant le règlement de zonage numéro 185 et ayant pour objet d'ajuster la classification des usages, de clarifier l'implantation des bâtiments principaux autorisée et de modifier certaines normes relatives à la construction;

- Projet de règlement numéro 2019-187-2 modifiant le règlement de construction numéro 187 et ayant pour objet d'autoriser les aires de stationnement souterraines.

Une assemblée publique de consultation se tiendra le **mardi 11 juin 2019** à 19h00 au 1700, rue Principale à la municipalité de Saint-Michel. L'objet de l'assemblée est de présenter ces projets de règlements et de consulter la population. Ainsi, les différents projets de règlements cités plus haut visent à modifier certaines dispositions du plan d'urbanisme, du règlement de zonage et du règlement de construction.

Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Certaines dispositions du projet de règlement numéro 2019-185-44 modifiant le règlement de zonage numéro 185 sont susceptibles d'approbation référendaire.

Un résumé du projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme suit ce présent avis. Les projets de règlements contiennent des dispositions qui s'appliquent à l'ensemble du territoire ainsi qu'à certaines zones. Les projets de règlements peuvent être consultés, sans frais, à l'Hôtel de ville de la municipalité, situé au 1700, rue Principale à Saint-Michel, aux heures normales d'ouverture du bureau.

RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

Le plan d'urbanisme est un document de planification encadrant l'aménagement et le développement du territoire de la municipalité de Saint-Michel. Le projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme a pour objectif d'autoriser les activités récréatives extensives dans l'affectation agricole, soit des activités de loisirs, culturelles ou éducatives dont la pratique requiert de grands espaces non construits ainsi que des bâtiments et/ou des équipements accessoires. Les parcs, les espaces de détente, les pistes cyclables et les sentiers font également partie de l'activité récréative extensive.

Donné à Saint-Michel, le 15 mai 2019.

(s) Caroline Provost
Caroline Provost
Secrétaire-trésorière adjointe

(Cet avis est publié au moins 15 jours avant la tenue de la séance)